



COMPTE-RENDU DU CSA-SD

1^{er} DEGRÉ (10/02/25)

Attention : ce compte-rendu n'est pas exhaustif. Nous contacter pour plus d'informations !

42@cgteduc.fr / 0651642689 / www.cgteduc42.fr

ÉLÉMENTS PRÉALABLES

PRÉSENTS AU DÉBUT DU CSA-SD 1^{er} DEGRÉ :

- IA-DASEN : M. Thierry Dikelé
- IA-DASEN adjointe : Mme Valentine Tchou-Conraud
- Secrétaire Générale : Mme Karine Leremon
- Adjoint au DASEN : M. Alexis Charré
- Chef de la DOS : M. Thibaut Wachenheim
- Adjoint au chef de la DOS : M. Paul Martins

- Madame Sandrine RIVIER : IEN Circonscription Saint-Etienne Ouest
- Madame Nathalie THOLLOT : IEN Circonscription Saint-Etienne Nord
- Monsieur Jacques ESCOT : IEN Circonscription Saint-Etienne Est
- Monsieur Jean-Christophe BEAL : IEN Circonscription Saint-Etienne Sud
- Madame Anne-Marie DE LUCA : IEN Circonscription Feurs
- Madame Emmanuelle GUILLERM : IEN Circonscription Andrezieux Nord
- Madame Myriam ROBERT : IEN Circonscription Andrezieux Sud
- Madame Maya LENTIN : IEN Circonscription Saint-Chamond
- Madame Sandrine FAURE : IEN Circonscription Rive de Gier
- Monsieur Thomas GERARD : IEN Circonscription Roanne Centre
- Monsieur Vincent GUILLERM : IEN Circonscription Roanne Est
- Monsieur Laurent GODEL : IEN Circonscription Montbrison
- Madame Caroline LECOURT : IEN Circonscription Firminy
- Madame Christelle COURTIAL, IEN Service Départemental de l'École Inclusive, Loire (SDEI)
- Madame Jaël VIEIRA, IEN Service Départemental de l'École Inclusive, Loire (SDEI)

Pour CGT Education 42 : Mme Nadine Ferapie

Pour FO : 1

Pour SE-UNSA : 3

Pour SNES-FSU : 5

Heure de début du CSA-SD 1^{er} degré : 13H30

ORDRE DU JOUR :

- I) DÉCLARATIONS LIMINAIRES
- II) EXPLICATIONS DE L'IA-DASEN POUR LE 1^{er} DEGRÉ
- III) CARTE SCOLAIRE PAR CIRCONSCRIPTION
- IV) QUESTIONS DIVERSES
- V) VOTE

I) DÉCLARATIONS LIMINAIRES

Voir annexe 1 : Déclaration liminaire intersyndicale

Voir annexe 2 : Déclaration liminaire CGT Éduc'Action 1^{er} degré

II) EXPLICATIONS DE L'IA-DASEN POUR LE 1^{er} DEGRÉ

Carte scolaire à moyens constants :

-Pas de suppression de postes malgré la légère baisse (-1,87%).

-Total de 55 825 élèves, soit une baisse de 1044.

-2500 élèves de perte sur 3 ans avec 0 retrait de moyens ; donc taux P/E (taux d'encadrement) continue d'augmenter (5,91 à la rentrée 2025, soit +0,11).

-Environ 4000 postes de PE sur le département ce qui représente 3300 ETP (équivalent temps plein).

ULIS :

Objectif prévisionnel de 627 élèves, soit une baisse de 12 élèves par rapport à la rentrée 2024.

Répartition des 465 écoles par type sur le département :

-30 % d'école de 1 à 3 classes.

-52 % de 4 à 8 classes.

-Environ 18 % d'écoles de 9 classes et +.

Cibles / Seuils :

-**IPS** (indice de position sociale) diminue chaque année avec des zones éducation prioritaire qui se paupérisent (et une carte d'éducation prioritaire qui ne correspond plus à réalité).

-Dédoublage en EP (=max 15 élèves en EP sur GS / CP / CE1) : 99,7 % des cibles sont réalisées.

-Hors éducation EP cibles à 24 élèves max par classe en GS CP CE1 : 91,7 % pour le moment / à la rentrée si les répartitions sont suivies on arrivera à 97 %.

-Pour les autres niveaux : objectif d'essayer de ne pas dépasser 28 élèves par classe (mais ça peut être le cas parfois ; 29 max et dans de rares cas)

Question CGT : Pour les niveaux hors GS CP CE1, quels sont les seuils que vous vous fixez en éducation prioritaire ?

Réponse M. l'IA-Dasen : ce sont les mêmes que hors EP.

Remarque CGT : C'est dommage de ne pas être plus ambitieux dans ces zones car un effectif à 28 élèves par classe en EP met les enseignants en grandes difficultés.

Réponse M. l'IA-Dasen : ils veillent lors du passage en CE2 à ne pas être d'un coup à de trop gros effectifs.

Priorités ministérielles :

-Dédoublage à 15 à 99,7 %

-Cibles à 24 hors EP en GS/ CP / CE1

-La ruralité

-Le remplacement

-Les PAS : pôles d'appui à la scolarité

La ruralité :

-9 fermetures qui auraient été justifiées par les effectifs, ont été annulées avant même le groupe de concertation du 30/01/25 pour des raisons pédagogiques = éviter à tout prix de passer de 3 à 2 classes. Cela concerne : La Pacaudière / Pradine le bourg primaire / St Nizier / Civens le bourg primaire / Pelussin / Chavanay /Usson en Forey primaire / Chazelle sur Lyon primaire / Montchal.

-Depuis le GC du 30/01, suite aux arguments amenés par les différentes organisations syndicales d'autres fermetures ont été revues : ils maintiennent la fermeture mais un moyen RH sera mis si besoin pour l'année qui vient.

St Martin L'estrat / Cuinzier / St Pierre de Bœuf : fermeture mais moyen RH à la rentrée aussi.

-3 fermetures proposées lors du GC du 30 janvier vont être annulées (cf : tableau ci-dessous) : primaire de Jarnosse / primaire arsenal à Roanne / primaire Clermont à Roanne

École inclusive :

-Suppression d'une UMIS (ULIS pas localisé mais mobile) ne répondait pas aux notifications des élèves (car ils avaient un enseignant spécialisé que quelques jours par semaine) et crée parfois des situations compliquées pour les écoles (apprendre en juin qu'ils auront 1 UMIS). Les élèves vont être réaffectés à l'ULIS de Boen.

-Il va falloir intégrer les **PAS** ce qui va coûter 3 ETP (ça va aussi dépendre de ce que mettra l'ARS car à priori 1 poste d'éducateur mis par l'ARS et 1 de PE mis par DSDEN)

Question CGT : Les 3 ETP nécessaires pour la création des PAS sont-ils financés sur l'enveloppe 1er degré de la Loire ou directement par le ministère ?

Réponse M. l'IA-DASEN: Ils sont financés sur l'enveloppe 1^{er} degré de la Loire

Remarque CGT : C'est dommage de se voir imposer cette création de postes qui est donc coûteuse pour le département de la Loire (Ce sont 3 PE qui ne seront pas devant les élèves donc qui ne pourront pas faire baisser les effectifs) alors que la création de ces PAS d'une part ne correspond pas à une demande de M Le Recteur et d'autre part qu'ils sont largement critiquables : les AESH voient leurs condition de travail se dégrader (peuvent être affecté-e sur plus d'établissement et de plus grandes zones) et les élèves seront dans de moins bonnes conditions (rupture de l'égalité certains verront leur notification décidée par des personnels non médicaux au lieu de la MDPH)

Réponse M. l'IA-DASEN: L'expérimentation des PAS correspond à une demande ministérielle et il ne reviendra pas dessus. Il ne partage pas notre point de vue / pas d'arguments car ne veut pas en parler lors de ce CSA mais proposera un groupe de travail le 13 mars sur l'école inclusive.

LA CGT reviendra sur cette problématique des PAS en fin de séance lorsque M. l'IA-DASEN propose pour pouvoir annuler certaines fermetures de récupérer des postes soit en diminuant le nombre de remplaçants soit en annulant des ouvertures TPS. LA CGT demande si on ne pourrait pas plutôt diminuer le nombre de PAS. M. l'IA-DASEN répond que non il nous propose de maintenir les 3 postes de PAS et de faire un choix entre remplaçant et TPS. Il lui est alors fait remarquer que le terme adéquat n'était pas proposé mais imposé dans ce cas !!!

Décharge de direction

Certaines OS demandent au cas par cas des maintiens de décharge (lorsque certaines écoles perdent une classe elles changent aussi de quotité de décharge). M. l'IA-DASEN étudiera au cas par cas les remontées faites d'ici juin et redistribuera les bouts d'ETP qu'il restera.

Ces bouts de décharges seront forcément pris dans l'enveloppe globale (donc au détriment d'ouvertures de classe)

Demande de la CGT : Pour plus d'égalité de traitement entre les écoles (seuls certains cas parvenant à cette instance et d'autres non) et comme nous l'avons déjà demandé l'année dernière, pourrait-on connaître les critères retenus pour avoir un maintien de décharge ?

Réponse M. l'IA-DASEN : Essayer de maintenir pendant 1 an seulement lorsqu'on passe de 0,25 à 12 jours/an.

Sinon impossible d'avoir d'autres infos sur les autres critères (M. l'IA-DASEN parle de critères sociaux pour d'autres choses, de revenir sur des choses actées etc.) mais quand on demande une synthèse ne ressort que le maintien pendant 1 an de la décharge lorsqu'on passe de 0,25 à 12j/an.

III) CARTE SCOLAIRE PAR CIRCONSCRIPTION

En vert les mesures d'ouvertures / En rouge les mesures de fermetures

Remarque CGT : M. l'IA-DASEN de la Loire, M Dickelé, disposait d'une enveloppe à moyens constants malgré une petite baisse d'élèves (-1,87%). Cela aurait pu être l'occasion pour la CGT de très légèrement baisser les effectifs par classe et donc éviter que les conditions de travail des collègues enseignants, AESH, ATSEM continuent de se dégrader.

Il en a été tout autre, M l'IA DASEN a proposé 17 ouvertures contre 53 fermetures, soit un bilan net de 36 fermetures de classes sur le département de la Loire.

Ces moyens ont été utilisés pour créer des postes de personnels qui n'ont pas de classe (remplaçant-e-s, conseiller-e-s pédagogiques, formateur.ice.s...).

La CGT se félicite de la création de postes de remplaçant-e-s qui ont été réclamés depuis plusieurs années. Elle considère également qu'il est extrêmement important de créer des postes d'accompagnement, mais cela ne doit pas se faire à moyen constant mais en demandant d'augmenter parallèlement les moyens pour les créer pour éviter une baisse du nombre d'enseignants face aux élèves !

Enfin la CGT dénonce fermement la création sur ces moyens départementaux, de 3 postes pour créer des PAS (Pole d'accompagnement à la scolarité). Ces dispositifs expérimentaux mis en place à l'initiative de l'IA DASEN, sont appelés à détériorer encore les conditions de travail des AESH (qui pourraient être affecté-e-s sur une zone et un nombre d'établissements deux fois plus importants) déjà très difficiles à recruter, et dégrader l'équité dans la prise en charge des élèves à besoin éducatifs particuliers. En effet les PAS vont modifier les modalités d'attribution des aménagements pour les EBEP (des personnels EN pouvant proposer des aménagements à la place de la MDPH). Les parents d'élèves qui ne maîtrisent pas les codes et les longues démarches MDPH se verront proposer du saupoudrage ou des tablettes...

Pour toutes ces raisons la CGT a donc voté contre cette proposition ! (voir vote à la fin)

ANDREZIEUX NORD : Mme Guillerm

Circo	EP / IPS	Commune	Nom		
Andrézieux_N	0 / 113	ANDREZIEUX_BOUTHEON	PRI VICTOR HUGO PRIMAIRE		-1
Andrézieux_N	0 / 110	GRAMMOND	PRI DES MILLES ET UNE.		-1
Andrézieux_N	0 / 111	SAINT_CYPRIEN	PRI LES MAGNOLIAS		-1
Andrézieux_N	0 / 124	SAINT_GALMIER	PRI LA COLOMBE		-1

ANDREZIEUX SUD : Mme Robert

Circo	EP / IPS	Commune	Nom		
Andrézieux_S	0	SAINT_JUST_SAINTE_RAMBERT	ELE THIBAUD		-1
Andrézieux_S	0 / 105	SAINT_MAUROIS_EN_GOURGOIS	PRI MARRONNIERS		-1
Andrézieux_S	0	SAINT_ROMAIN_LE_PUY	ELE MONNET		-1
Andrézieux_S	0 / 86	SURY_LE_COMTAL	MAT SIMONE VEIL		-1

SAINT CHAMOND : Mme Lentin

Circo	EP / IPS	Commune	Nom		
Saint_Chamond	REP	SAINT_CHAMOND	MAT DEBUSSY		-1
Saint_Chamond	0	SAINT_CHAMOND	PRI LA CHABURE		+1
Saint_Chamond	0 / 109	SAINT_PAUL_EN_JAREZ	PRI LE BOURG (93)		-1

FEURS : Mme De Luca

Circo	EP / IPS	Commune	Nom		
Feurs	0 / 97	BALBIGNY	PRI LE BOURG PRIMAIRE (16)		-1
Feurs	0	FEURS	PRI RUE DU 8 MAI		-1
Feurs	0	VALEILLE	PRI LE BOURG PRIMAIRE (36)		-1

FIRMINY : Mme Lecourt

Circo	EP / IPS	Commune	Nom		
Firminy	0 / 79	FIRMINY_commune	MAT LA TARDIVE MATERNELLE		+1
Firminy	0 / 90	FIRMINY_commune	MAT W. ROUSSEAU MATERNELLE		-1
Firminy	0 / 108	FRAISSES	MAT GRAND FRAISSES		-1
Firminy	REP / 97	LE_CHAMBON_FEUGEROLLES	ELE JULES FERRY		-1
Firminy	REP / 78	LE_CHAMBON_FEUGEROLLES	MAT JAURES MATERNELLE		+1
Firminy	REP / 92	LE_CHAMBON_FEUGEROLLES	MAT VICTOR HUGO MATERNELLE		+1
Firminy	REP / 78	LE_CHAMBON_FEUGEROLLES	PRI JAURES ROUSSEAU		+1

Firminy	0 / 105	ROCHE_LA_MOLIERE	ELE COUSTEAU	-1
Firminy	0 / 102	SAINT_ETIENNE	PRI ST VICTOR BOURG	+1
Firminy	0 / 105	UNIEUX	ELE COTE QUART	-1
Firminy	0 / 105	UNIEUX	PRI CLAUDIUS BUARD PRIMAIRE	-1

MONTBRISON : M Godel

Circo	EP / IPS	Commune	Nom	
Montbrison	0 / 113	BARD	PRI LE PERRON PRIMAIRE	+1
Montbrison	0 / 101	MARCILLY_LE_CHATEL	PRI JEAN COTE PRIMAIRE	-1
Montbrison	0 / 104	MONTBRISON_	PRI ESTIALLET PRIMAIRE	-1
Montbrison	0 / 101	MONTVERDUN	PRI LE BOURG PRIMAIRE (43)	-1
Montbrison	0 / 97	SAIL_SOUS_COUZAN	SAIL_SOUS_COUZAN_ LEIGNEUX	-1
Montbrison	0 / 96	SAINTE_AGATHE_LA_BOUTERESSE	PRI LE BOURG PRIMAIRE (47)	-1

RIVE DE GIER :Mme Faure

Circo	EP / IPS	Commune	Nom	
Rive_de_Gier	0 / 94	CHAVANAY	ELE VERLIEU ELEMENTAIRE	-1
Rive_de_Gier	0	RIVE_DE_GIER_	MAT LES PETITS VERRIERS HANS CHRISTIAN ANDERSEN	-1
Rive_de_Gier	0	RIVE_DE_GIER_	MAT JEAN MOULIN	-1
Rive_de_Gier	0 / 115	SAINT_JOSEPH	PRI LE BOURG PRIMAIRE (60)	-1
Rive_de_Gier	0 / 118	SAINT_MARTIN_LA_PLAINE	PRI LES MATRUS PRIMAIRE	-1
Rive_de_Gier	0 / 111	SAINT_PIERRE_DE_BOEUF	PRI LE BOURG PRIMAIRE (61)	-1

ROANNE CENTRE : M Gerard

Circo	EP / IPS	Commune	Nom	
Roanne_Centre	0 / 97	ROANNE	GAMBETTA (carnot-Bert et Crozon)	-1
Roanne_Centre	0 / 95	ROANNE	PRI ARSENAL PRIMAIRE Annulation fermeture	0
Roanne_Centre	0 / 76	ROANNE	PRI CLERMONT PRIMAIRE Annulation fermeture	0

ROANNE EST : M Guillerm

Circo	EP / IPS	Commune	Nom		
Roanne_Est	0 / 95	CHARLIEU	PRI R.CHANTEMERLE		-1
Roanne_Est	0 / 93	CUINZIER	PRI R.DU 8 MAI PRIMAIRE		-1
Roanne_Est	0 / 101	JARNOSSE	PRI L_ARC EN CIEL Annulation fermeture		0
Roanne_Est	0 / 100	LE_COTEAU	ELE CENTRE		+1
Roanne_Est	0 / 87	LE_COTEAU	PRI CHARLES GALLET PRIMAIRE		-1
Roanne_Est	0 / 103	MONTAGNY	MONTAGNY_COMBRE		-1
Roanne_Est	0 / 88	REGNY	PRI GEORGES FOUILLAND PRIMAIRE		-1

ROANNE OUEST : Mme Bayet

Circo	EP / IPS	Commune	Nom		
Roanne_Ouest	0 / 98	MABLY	MAT BOURG MATERNELLE (2)		-1
Roanne_Ouest	0 / 106	POUILLY_LES_NONAINS	MAT MTS DE LA MADELEINE MATERNELLE		-1

SAINT ETIENNE EST : M Escot

Circo	EP / IPS	Commune	Nom		
Saint_Etienne_E	REP / 80	SAINT_ETIENNE	ELE PAILLON		+1
Saint_Etienne_E	REP / 75	SAINT_ETIENNE	ELE ROSA PARKS		+1
Saint_Etienne_E	REP + / 73	SAINT_ETIENNE	ELE SOLEIL		-1
Saint_Etienne_E	0 / 97	SAINT_ETIENNE	MAT CHAVANELLE		-1
Saint_Etienne_E	REP + / 84	SAINT_ETIENNE	MAT MONGE		-1
Saint_Etienne_E	REP / 75	SAINT_ETIENNE	MAT ROSA PARKS		-1
Saint_Etienne_E	0 / 78	SAINT_ETIENNE	PRI MONTHIEU PRIMAIRE		+1
Saint_Etienne_E	0 / 103	SAINT_JEAN_BONNEFONDS	ELE FLANDIN		-1

SAINT ETIENNE NORD : Mme Thollot

Circo	EP / IPS	Commune	Nom		
Saint_Etienne_N	0 / 99	LA_TALAUDIERE	ELE VIOLETTE MAURICE ELEMENTAIRE		-1
Saint_Etienne_N	0 / ?	LA_TALAUDIERE	MAT JEAN PLATHEY MATERNELLE		-1
Saint_Etienne_N	0 / 129	LA_TOUR_EN_JAREZ	PRI LE BOURG PRIMAIRE (94)		+1

Saint_Etienne_N	REP + / 81	SAINT_ETIENNE	PRI MONTREYNAUD VIVALDI PRIMAIRE	-1
Saint_Etienne_N	0 / 126	SORBIERS	PRI VALJOLY PRIMAIRE	+1
Saint_Etienne_N	0 / 114	VILLARS	MAT PIERRE VERJAT MATERNELLE	-1

SAINT ETIENNE OUEST : Mme Rivier

Circo	EP / IPS	Commune	Nom	
Saint_Etienne_O	REP + / 71	LA_RICAMARIE	ELE MARCEL PAGNOL (2)	+1
Saint_Etienne_O	REP + /	LA_RICAMARIE	MAT MONTRAMBERT	-1
Saint_Etienne_O	REP / 82	SAINT_ETIENNE	MAT GRAND CLOS MATERNELLE	+1
Saint_Etienne_O	REP / 90	SAINT_ETIENNE	PRI PAULE ET JOSEPH THIOLLIER	+1

SAINT ETIENNE SUD : M Beal

Circo	EP / IPS	Commune	Nom	
Saint_Etienne_S	0 / 106	BOURG_ARGENTAL	ELE ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	-1
Saint_Etienne_S	0 / 108	JONZIEUX	PRI R. DE LA SEMENE PRIMAIRE	-1
Saint_Etienne_S	0 / 91	SAINT_ETIENNE	ELE METARE REJAILLERE ELEMENTAIRE	-1
Saint_Etienne_S	REP / 87	SAINT_ETIENNE	ELE OVIDES ELEMENTAIRE	-1
Saint_Etienne_S	REP / 84	SAINT_ETIENNE	PRI BEAULIEU LA TOUR	+1
Saint_Etienne_S	0 / 117	SAINT_ETIENNE	PRI VILLEBOEUF LE HAUT	-1

CGT : Les 3 ETP nécessaires pour la création des PAS sont-ils financés sur l'enveloppe 1er degré de la Loire ou directement par le ministère ?

Réponse : Oui, financés sur l'enveloppe 1^{er} degré de la Loire.

Remarque CGT concernant les PAS : Nous pensons que cela risque de dégrader les conditions de travail des AESH qui seront affecté-e-s sur des zones plus étendues ou plus d'établissements et de diminuer le nombre d'accompagnements humains pour les élèves.

Réponse M. IA DASEN : Ce n'est pas le lieu pour parler de ça.

CGT : Les ETP nécessaires pour la création des postes de psy EN sont-ils financés sur l'enveloppe 1er degré de la Loire ou directement par le ministère ?

Réponse : Idem financés sur l'enveloppe du département.

IV) QUESTIONS DIVERSES

A) QUESTIONS DIVERSES CGT EDUC'ACTION

-Question : Quelles sont les consignes données pour que les **évaluations nationales** soient passées dans les mêmes conditions partout (durée, aide éventuelle...) ? Est-ce que les élèves notifiés passent ces évaluations et est-ce que leurs résultats sont pris en compte ?

Réponse : Il y a un guide de passation que les enseignants doivent suivre. Tous les élèves passent ces évaluations sauf si au (vu au cas par cas) un élève n'est pas en mesure de le passer (handicap ENAF dans ce cas pas d'obligation). Parfois mais aussi déterminé au cas par cas (et « vraiment à la marge »), certains résultats d'évaluations non représentatives ne sont pas pris en compte.

-Question : Serait-il possible de faire apparaître dans les **documents préparatoires** la répartition proposée pour les écoles et les IPS ?

Réponse : Non

-Question : Serait-il possible d'avoir **davantage d'informations** (effectifs attendus, répartition proposée et IPS) pour toutes les écoles de la Loire afin de travailler dans une plus grande transparence ?

Réponse : Non il s'agit de documents de travail pour l'institution mais qui n'ont pas vocation à être communiqués aux organisations syndicales.

Remarque de la CGT : c'est une perte de temps impressionnante pour nous en amont qui recherchons toutes les informations mais surtout pour eux pendant les instances puisqu'on redemande systématiquement toutes les informations que l'institution a en sa possession pour chaque école.

Réponse : pas un problème de passer du temps à redonner pour les écoles sur lesquelles nous les questionnons les informations mais ils ne nous communiqueront pas ces données.

-Question : Pourrait-on avoir en **documents préparatoires** les modifications proposées entre GT et CSASD ?

Réponse : Si le temps le permet oui, sinon ils seront comme aujourd'hui remis sur table (il y a eu 10 jours entre le groupe de concertation et le CSA-SD !)

-Question : Quels **moyens** vont être mis en place pour former les personnels qui vont intervenir en **EVARS** sur le département ?

Réponse : Pour le moment aucune information donc on attend les textes

-Question : Quels projets préparés en amont pourront être financés malgré le gel du **Pass Culture** et les quels devront être annulés ?

Réponse : idem pour le moment pas d'informations officielles donc ils nous communiqueront les informations dès qu'elles sortiront officiellement.

Question : Les collègues de **REP+** vont-ils pouvoir enfin profiter de leurs **journées complètes de formations** ?

Première réponse : M Charré : Oui, c'était quasiment le cas cette année et ce sera le cas à priori l'année prochaine.

Question CGT : sur quelles bases (nombres de jours) ?

Réponse : 7 journées.

LA CGT fait remarquer qu'il ne s'agit pas du cadre légal qui propose 9 journées et non 7 et que cet « arrangement » n'a pas été validé par tous les collègues et interpelle Mme Leremon.

Réponse de Mme Leremon (SG) : Confirmation qu'elle a bien eu tous les documents fournis par la CGT et que, effectivement, le nombre de journées de formation devrait être de 9.

Réponse M Dickelé : Mme Ferapie insinue que les collègues de REP+ ne voudraient pas partager avec leur scollègues de REP.

Réponse CGT : il ne s'agirait en rien d'un partage mais de tirer vers le bas et d'être hors du cadre réglementaire. La CGT défend 9 journées de formation pour les personnels de REP+ et 2 journées de formation pour les personnels de REP et constate que la répartition de M l'IA DASEN (4 postes temps pleins de CP éducation prioritaire et 14 remplaçant-e-s de plup) devrait permettre aisément d'atteindre ce but !

B) QUESTIONS DIVERSES SNUIPP-FSU

-Question : Combien de **contractuels** ont été embauchés ?

Réponse : 15.

-Question : Combien de départ à la **retraite** sont prévus entre janvier et juillet ?

Réponse : 17, mais la liste ne sera pas communiquée.

-Question : Peut-on savoir ce qui est mis en place sur les **territoires ruraux** du département (Noiretable et La Pacaudière) ?

Réponse : Pour les 2 sur financement des divisions dans les collèges (des classes ne ferment pas alors qu'elles pourraient. De plus des réunions avec différents partenaires (CAF ARS...) sont programmées et des projets vont voir le jour (petits déjeuners, santé bucco-dentaire...) Enfin un enseignement extensif des langues en élémentaire sera éventuellement proposé.

-Question : Questions concernant **CAPEI ASH CAFIPED**

Réponse : Ces questions seront examinées plus tard lors d'un groupe de travail.

-Question : Pourrait-on avoir un point sur les **RPI** ?

Réponse : Non pas encore. Le travail est entamé les IEN qui ont plusieurs outils pour commencer le travail avec les mairies. Au total, il y a 43 conventions.

-Question : Peut-on avoir un point sur les **congés de formation** ?

Réponse : Il y a eu 17 demandes formulées et 10 accords.

C) QUESTIONS DIVERSES FO

-Question : Pourrait-on avoir non pas des pdf mais des documents modifiables ?

Réponse : Non car il s'agit justement d'un travail arrêté à un moment donné et ces documents de travail ne doivent pas être rendus publics.

-Question : Est-ce que la **carte de l'EP** ne sera pas revue à la rentrée 2025 (ce qui devait être initialement le cas)

Réponse : Effectivement la carte de l'EP ne sera pas revue rentrée 2025 mais plus tard.

-Remarque : Est-ce que le département de la Loire ne réussit pas comparativement à d'autres départements bien les évaluations nationales car beaucoup d'élèves sont en EP donc parfois en classes dédoublées ?

D) QUESTIONS DIVERSES SE-UNSA : AUCUNE QUESTION

V) VOTE

VOTE SUR LA DHG DU PREMIER DEGRÉ DANS LA LOIRE :

VOTES	POUR :	CONTRE : CGT, FSU, FO	ABSTENTIONS : UNSA
-------	--------	-----------------------	--------------------

ANNEXE 1 : Déclaration liminaire intersyndicale concernant la répression syndicale



Il nous semble impossible de faire nos déclarations liminaires habituelles étant donné les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se tient ce CSA-SD. Notre camarade, Patrice Chapat, qui siégeait dans cette instance, ne siège plus aujourd'hui car il a été écarté par l'institution. Il a été littéralement détruit pour avoir défendu, dans le cadre de son rôle de représentant des personnels et syndical, des positions toutes prises en amont collectivement. C'est pour ces raisons que nous avons décidé de lire cette déclaration commune intersyndicale :

.....
Le 19 décembre, nous avons appris avec stupeur et indignation la sanction inique prononcée à l'encontre de Patrice Chapat, professeur au lycée Etienne Mimard, élu au Conseil d'Administration de son établissement, militant engagé dans la CGT Educ'Action 42 et surtout membre de l'instance qui se réunit aujourd'hui.

Nous dénonçons une sanction injuste.

L'Institution ne lui reproche aucunement sa posture professionnelle ou sa relation aux élèves et aux parents, bien au contraire.

D'une part tous les parents élus au Conseil d'Administration de son lycée se sont regroupés pour le soutenir et plus d'une dizaine ont témoigné à l'écrit pour décrire un professeur « qui a toujours œuvré sans compter ses heures », « pour le bien des élèves, notamment ceux en grande difficulté ». La FCPE Loire lui a apporté un soutien inconditionnel des parents depuis le début de l'affaire.

D'autre part, les deux anciens proviseur.e.s du lycée professionnel Etienne Mimard (couvrant la période allant de 2008 à 2022, soit 15 ans) ont apporté des témoignages le décrivant comme « quelqu'un qui s'est investi et engagé auprès des élèves, des familles et des collègues depuis de très nombreuses années », « attentif aux élèves les plus défavorisés pour une recherche de solutions et d'accompagnements ». Ils et elles soulignent également qu'il est « à l'écoute de toutes les familles mais particulièrement actif avec celles dans le besoin ».

La sanction est d'autant plus injuste qu'elle démontre, autant par sa sévérité que par la manière dont elle a été infligée, une différence de traitement caractérisée selon les personnels accusés. Tant de personnels dans notre Académie souhaiteraient voir l'institution agir aussi rapidement quand ils subissent de la part de leur Direction ou de leurs collègues bien plus de torts que M. Chapat n'en aura jamais faits à son chef d'établissement.

Nous dénonçons une sanction soudaine et inattendue.

Patrice Chapat n'avait jamais reçu de la part de l'institution la moindre mise en garde ou le moindre avertissement écrit, ni même oral, pour un comportement qui aurait été jugé inapproprié dans ses mandats syndicaux. Le seul échange avec l'institution a été une médiation au rectorat à la demande de la section syndicale en février 2024, suite à laquelle plus aucun élément n'a été relevé dans le dossier disciplinaire. Patrice Chapat, tout comme son collègue et camarade Sylvain Therrat, ont toujours accepté et même demandé le dialogue avec l'institution pour trouver des issues favorables aux problèmes rencontrés dans leur établissement.

Nous dénonçons une sanction disproportionnée.

La lettre reçue par nos collègues ne mentionne aucun texte de loi, aucun article du code de l'éducation, aucun arrêté qui pourrait appuyer la décision de l'institution. En effet M. Chapat s'est toujours conformé aux textes qui régissent le fonctionnement de l'Éducation Nationale. Il a même défendu, à de très nombreuses reprises, le cadre réglementaire quand celui-ci était mis à mal par la Direction de son établissement.

Nous dénonçons une décision brutale

Devons-nous également rappeler la violence avec laquelle la sanction a été communiquée à notre collègue ? Après une CAPA disciplinaire de plus de 9 heures et un mois d'attente, M. Chapat a été convoqué par son nouveau chef d'établissement le lundi 16 décembre pour recevoir un courrier en main propre lui indiquant son éventuelle sanction. Il a en réalité reçu une convocation, lui ordonnant de se rendre 72 heures plus tard à la DSDEN, en présence de M. l'IA-DASEN et d'une représentante du rectorat. Dernière étape du jeu de piste, Monsieur Dickelé lui a remis un courrier sans lui indiquer de vive voix la sanction. Vincent Nodin (co-secrétaire académique du syndicat qui l'accompagnait) et Patrice Chapat ont dû épilucher le courrier seuls pour connaître le verdict. Ce dernier a alors fait un malaise, nécessitant son transfert aux urgences.

Comme l'ont rappelé ses deux anciens proviseurs, bien que l'institution ait décidé d'ignorer complètement leur parole, M. Chapat faisait partie de ces personnels qui croient profondément en l'École publique républicaine. Il n'a jamais compté ni ses heures, ni son énergie, pour défendre ces valeurs, sans attendre en retour autre chose que le sentiment d'avoir bien fait son travail. Du jour au lendemain, son institution le désavoue complètement. Notre collègue est aujourd'hui détruit, dans un état psychologique dramatique. L'institution ne pouvait ignorer les conséquences de cette sanction aussi injuste que soudaine, aussi disproportionnée que brutale.

Il semblerait que M. Le Recteur ait voulu faire un exemple avec Patrice Chapat, mais aussi avec son collègue, Sylvain Therrat. Ce professeur du lycée professionnel Mimard, également élu au Conseil d'Administration et militant de la CGT Educ'Action 42, a lui aussi reçu une lettre lui annonçant un blâme sans parvenir à citer une seule fois une action répréhensible dont il se serait rendu coupable.

Doit-on comprendre que l'on entrerait dans une nouvelle ère, où aucun reproche ne doit être adressé à un personnel de direction, même lorsque celui-ci est hors du cadre réglementaire ? Doit-on collectivement, nous représentantes et

représentants syndicaux, comprendre que notre institution ne souhaite plus dialoguer avec nous mais nous empêcher de nous exprimer par tous les moyens possibles ? Les libertés syndicales sont des libertés fondamentales, protégées par la constitution de notre République. Les attaquer en poursuivant injustement ceux qui les font vivre au quotidien jette l'opprobre sur notre Institution.

- Nous exigeons le retrait des sanctions prononcées contre M. Chapat et M. Therrat
- Nous exigeons le rétablissement de M. Chapat dans son poste au lycée Etienne Mimard.

ANNEXE 2 : Déclaration liminaire de la CGT Educ'Action 42 / 1^{er} degré



Bonjour à tous,

LA CGT Educ'Action ne peut que se « réjouir » du retour en arrière par rapport à la saignée annoncée sous le mandat Barnier et donc de l'abandon de la suppression des 4000 postes. Nous rappelons néanmoins que **nous continuons d'exiger des créations massives de postes dans tous les métiers de l'Éducation Nationale, préalable à toute amélioration possible du service public d'éducation qui est en train de prendre le chemin mortifère de l'Hôpital public.**

Une création massive de postes permettrait de mieux accompagner les élèves, notamment en faisant baisser les effectifs par classe. Les cibles d'effectifs par classe visées par l'institution sont en effet bien trop élevées. Cela dégrade les conditions d'apprentissage de nos élèves et les conditions de travail des personnels. Fatigue, stress, problèmes de discipline accentués, sont le lot quotidien de nos collègues.

Des collègues dont la santé ne va pouvoir que se dégrader si nous n'arrivons pas à obtenir le retrait de mesures délétères telles que la retraite à 64 ans et la baisse des indemnités lors des arrêts maladie. **Nous exigeons la retraite à 60 ans, le maintien du niveau des indemnités maladie et l'abandon du jour de carence.**

Nous continuons par ailleurs de dénoncer les inégalités entre les personnels de l'Éducation nationale et de revendiquer une prime REP/REP+ équivalente pour les enseignant.e.s, les AESH et les AED.

Les récentes annonces de notre ministre indiquent clairement la poursuite de la politique menée depuis 7 ans et le maintien de quasi toutes les mesures du Choc des Savoirs alors qu'elles sont rejetées en bloc par les personnels et les parents qui refusent le tri social qu'elles induisent. Ces mesures impactent aussi bien sûr le premier degré.

Nous dénonçons la labellisation des manuels, les évaluations nationales et leur généralisation. Centrées sur les seuls fondamentaux, elles mettent en avant une conception restrictive et archaïque des apprentissages. Elles participent à un système global d'évaluation du système éducatif et à une politique qui conduit à une école plus normative, plus sélective et plus à même d'opérer un tri social à l'opposé des valeurs d'émancipation et de démocratisation que nous défendons !

L'école ne peut ni ne doit devenir une institution aux pratiques uniformisées et éloignées des besoins des élèves. La liberté pédagogique, qui consiste à concevoir et adapter les enseignements, est une condition nécessaire à la réussite scolaires de tous les élèves.

Nous condamnons fermement les sanctions disciplinaires visant des collègues qui n'auraient pas fait passer ces évaluations.

Nous continuerons donc d'exiger l'abandon du Choc des Savoirs, mais également du Pacte qui pousse nos collègues sous-payé-e-s et épuisé-e-s à travailler plus pour toucher une prime défiscalisée et désocialisée. **La CGT Educ'Action exige des hausses de salaires indiciaires** pour améliorer le pouvoir d'achat des personnels d'éducation tout en alimentant le budget de la Protection Sociale !

Nous sommes dans le département à moyens constants pour le premier degré : nous pourrions donc avoir autant d'ouvertures que de fermetures. Or nous constatons en bilan net plus d'une trentaine de fermetures. Si nous considérons extrêmement important le fait de **créer des postes d'accompagnement**, il demeure indispensable **d'augmenter parallèlement les moyens** pour les créer !

Nous avons appris la semaine dernière que la part collective du **Pass Culture** a été bloquée et ceci jusqu'à la fin de l'année scolaire, alors même que les personnels travaillent depuis des mois avec les professionnel-le-s de la culture et de diverses associations pour organiser des sorties ou faire venir des artistes dans les écoles. Les équipes ont été totalement prises au dépourvu et mises devant le fait accompli. Faire de la culture la variable d'ajustement du ministère pour faire des économies n'est pas acceptable ! Nous craignons qu'encore une fois les élèves issu-e-s de l'E.P. soient les premier-e-s à pâtir de ces décisions, leurs parents ne pouvant pas toujours compenser financièrement ce désengagement de l'EN.

Dans la période actuelle, marquée par la montée de l'extrême droite, il nous semble extrêmement dangereux de priver les futur-e-s citoyen-e-s de l'accès à la culture. **Notre projet d'École est celui d'une École émancipatrice et nous exigeons pour cela un budget suffisant pour le financement intégral de l'accès à la culture pour tous-tes les élèves.**

Il y a quelques jours, le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle est paru au Bulletin Officiel. La CGT Educ'Action accueille favorablement ces nouveaux programmes, essentiels pour participer à l'éradication des violences de genre et à la construction d'une société égalitaire. Si nous nous félicitons de voir réintégrées, grâce au travail des syndicats en CSE, certaines notions comme l'intersexuation, l'homophobie, les violences conjugales et les féminicides, nous dénonçons l'effacement de la transphobie, les droits des personnes trans étant attaqués en ce moment même dans de nombreux pays, dont le nôtre. **La CGT Educ'Action rappelle aussi au ministère que pour être efficace, l'EVARS nécessite des moyens dédiés.** Deux personnels formés dans chaque circonscription ne suffiront pas pour assurer trois heures par an et par élève : cette mesure insuffisante est en plus défavorable à l'éducation prioritaire. La CGT Educ'Action demande plus de personnels formés, des formations de qualité co-construites avec les associations, ainsi que des moyens financiers pour rémunérer correctement les intervenant-e-s.

Nous défendons le même projet concernant **l'éducation au développement durable**, sous financée et déployée aujourd'hui dans trop peu d'établissements. L'Éducation Nationale doit enfin prendre sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique, contre la faim, contre la pauvreté et contre toutes les inégalités.

Demain, mardi 11 février 2025, marquera l'anniversaire des vingt ans de la loi pour l'égalité des droits et des chances. Pourtant, force est de constater que pour le ministère de l'Éducation nationale, l'inclusion en milieu scolaire des enfants en situation de handicap se conjugue toujours selon deux principaux critères : un budget alloué le plus faible possible et une autosatisfaction communiquée à outrance. La réalité pour les Accompagnant-e-s et par ricochet pour les élèves en situation de handicap est souvent tout autre : refus d'un statut pour les AESH, salaires indignes (en dessous du seuil de pauvreté) et grille indiciaire ne permettant qu'une augmentation de 20€ tous les 3 ans, surcharge de travail avec la généralisation de la mutualisation de l'accompagnement, de plus en plus d'élèves accompagnés seulement 2h par semaine... Nous actons la création de 2000 ETP d'AESH au niveau national. C'est un premier pas positif à mettre au crédit de la mobilisation des personnels du jeudi 16 janvier, mais nous attendons de voir la réalité de sa mise en œuvre vu le manque d'attractivité du métier d'AESH et le taux de démission chez ces personnels. Dans ces conditions nous ne comprenons pas la création de 3 PAS sur le département, alors que cela ne correspond même pas à une demande de Monsieur le Recteur lors du CSA académique du 27 janvier. En effet les PAS vont d'une part dégrader les conditions de travail des AESH (qui pourraient être affecté-e-s sur une zone et un nombre d'établissements deux fois plus importants) et d'autre part modifier les modalités d'attribution des aménagements pour les EBEP (des personnels EN pouvant proposer des aménagements à la place de la MDPH). Les parents d'élèves qui ne maîtrisent pas les codes et les longues démarches MDPH se verront proposer du saupoudrage ou des tablettes... **La CGT Educ'Action revendique un statut de catégorie B avec des ORS permettant un temps plein pour 24h de suivi élève pour les AESH, mais aussi une amélioration des conditions de travail, ce qui passe par l'abandon définitif des PAS.**

Dans le premier degré, et notamment dans le département de la Loire, trop souvent les personnels ne peuvent pas bénéficier de la totalité des formations auxquelles ils et elles ont droit. L'argument opposé est souvent le manque de personnels remplaçant-e-s. Cette situation n'est pas acceptable et l'institution doit tout mettre en place pour y remédier !

La CGT Educ'Action continue de revendiquer des formations sur le temps de travail y compris de face à face élèves et un service de remplacement de qualité afin de permettre aux collègues de s'absenter sans culpabiliser !

Enfin nous terminerons cette déclaration en remerciant toutes les organisations syndicales qui nous ont apportés un soutien infaillible concernant l'affaire Chapat / Therrat. Il s'agit non seulement de défendre des personnels victimes de sanctions injustes mais surtout de **défendre la liberté d'expression des représentants du personnel et plus largement la nécessité d'un vrai dialogue social dans notre institution.**

Lors du CSA ministériel du vendredi 17 janvier, **la CGT Educ'Action, la FSU, SUD éducation et la FNEC-FP FO ont interpellé la ministre de l'éducation sur le cas de nos collègues**, elle a répondu qu'elle se renseignait sur cette affaire. Le conseiller social a été relancé fin janvier par nos organisations.

Nous réaffirmons avec autant d'émotion que de conviction que nous ne nous résignerons pas tant que nous n'aurons pas obtenu le retrait de ces sanctions injustes et le rétablissement de M Chapat sur son poste.

Merci pour votre écoute.